

# **RAVILLE**

**Janvier 2013**



**Foyer déprimé**

## **Un ministère du Bon Sens**

*A chaque remaniement ministériel on voit fleurir les ministères. Avec l'impression que certains font – du moins en partie – double emploi et que d'autres ne sont là que par opportunité.*

*Par contre, jamais de Ministère du Bon Sens !*

*Pourquoi ? Peut-être parce qu'il est impossible de trouver parmi nos "élites" l'oiseau rare capable d'occuper ce poste. En effet, ce ne peut être un énarque : ils ne sont pas formés pour ça. Un haut fonctionnaire : ils ne connaissent pas les réalités du terrain. Un politique : dès qu'ils sont à Paris ils deviennent amnésiques.*

*Et pourtant un tel ministre serait bien utile. Il pourrait par exemple rappeler à nos dirigeants – passés, actuels ou futurs – que ce sont eux qui, avec l'aval des parlementaires, ont creusé le trou des finances publiques depuis une trentaine d'années, que leurs certitudes deviennent de plus en plus insupportables, que les Français admettent de moins en moins d'être placés au banc des fautifs et de "porter le chapeau". Il pourrait aussi faire remarquer à son collègue de l'Education Nationale que la question des horaires est certes importante, mais que c'est loin d'être un des problèmes fondamentaux de l'enseignement.*

*Les maires des communes, qui ont toujours été encadrés par une règle d'équilibre budgétaire stricte, sont de plus en plus agacés d'être montrés du doigt : ils subissent des transferts de charges de l'Etat, sont de moins en moins aidés et ils devraient encore participer à "l'effort national" ! Le dernier "accusateur" en date est le Premier Président de la Cour des Comptes, qui voudrait en outre un renforcement du contrôle des dépenses locales. Par contre personne n'évoque le coût des structures intercommunales de taille démesurée qu'on veut nous imposer à marche forcée.*

*Alors en faisant un rapide bilan, on peut se dire :*

*la droite, c'était pas bien (trop hautaine et dominante)*

*la gauche, on demande à voir (mais il faudra être patient)*

*le centre, il se cherche (depuis pas mal de temps)*

*plus à droite et plus à gauche, trop extrêmes (naviguent souvent dans le marais du populisme)*

*Alors soyons optimistes et restons responsables : envisageons l'avenir. Ce sera le seul moyen d'affronter l'année 2013 qui s'annonce peu réjouissante.*

RAVILLE, janvier 2013  
Jean-Paul BECKER

# Etat civil de l'année 2012

## Naissances

- **Camille**, fille de David STEINMETZ et Caroline THISSE, le 23 février  
(47, rue des 3 cantons)
- **Tom**, fils de David REDEL et Fabienne BARTZ, le 7 mars  
(1, rue de Plappecourt)
- **Robin**, fils de Nicolas BECKER et Mélanie MAIRE, le 23 mars  
(29, rue des 3 cantons)
- **Gaëtan**, fils de André ERHARD et Jocelyne MULLER, le 18 septembre  
(4, rue des Chenevières)
- **Alix**, fille de Mathieu GOBILLOT et Sabine LOUYOT, le 9 octobre  
(2, rue de Plappecourt)
- **Timéo**, fils de Bernard VEBER et Lorène WILLEMIN, le 21 novembre  
(15, rue des 3 cantons)

## Mariages

- ♥ **Estelle CHIRRE** et **Eric SCHERER** le 23 juin  
à Raville

## Décès

- **Jean-Luc HOUTH**, le 14 mars

né le 17 juillet 1962 à Metz

Résidant à Raville de 1997 à fin 2011, il avait été conseiller municipal (de mars 2001 à mars 2003) et animateur actif de la vie communale.

- **Simone VILM**, le 24 avril

née le 22 février 1924 à Raville

Fille de Eugène VILM, instituteur à Raville de 1921 à 1957, elle était toujours restée attachée à "son" village. Elle en était l'une des dernières "mémoires", en particulier sur la dernière guerre et les Malgrés-Nous. Elle avait écrit plusieurs articles dans "RAVILLE, Janvier ...".

- **Anne-Marie HUMBERT**, le 18 mai

née FISCHER, le 29 avril 1956 à Raville

Elle habitait au 7, rue des Rentiers jusqu'à son mariage en 1972 avec Bernard Humbert, de Raville

- **Anne-Marie LORENTZ**, le 14 août

née BARBIER, le 17 septembre 1929 à Raville

Elle avait résidé au 2, en Grand' Rue puis au 25, rue des 3 cantons jusqu'à son mariage en 1952 avec Robert LORENTZ de Destry.

Elle ne manquait aucune manifestation dans notre village.

- **Louise THOMAS**, le 22 septembre

née MISKO, le 28 mars 1924 à Raville

Elle avait habité au 4, rue de la Lache jusqu'à son mariage en 1945 avec Camille THOMAS qui avait été militaire dans le régiment cantonné à Raville en 1938 /39.

- **Anastasie LUCHT**, le 26 octobre

née KARPYSZYN, le 13 février 1922 en Pologne

Victime de la seconde guerre mondiale, elle s'était retrouvée, jeune fille, déportée en France. Elle avait épousé Adolphe LUCHT en 1948. Venant de Hémilly, ils habitaient au 11 en Grand' Rue. L'âge l'obligea à rejoindre son fils André à Roupeldange.

- **Georges ANDRE**, le 20 décembre

né le 17 décembre 1937 à Bacourt

Il était venu à Raville avec toute sa famille en 1970 après avoir acheté la ferme Lacroix au 4, rue des Chenevières. Fortement impliqué dans la vie communale, il avait été conseiller municipal (de 1971 à sa démission en 1978), président de l'Association Foncière de remembrement (de 1980 à 1990) et l'un des artisans de la réussite de la kermesse paroissiale de 1985 qui avait permis une première réfection des peintures intérieures de l'église. En 1996, il avait pris sa retraite et s'était retiré à Cornimont (Vosges).

- **Marie-Hélène ANDRE**, le 21 décembre

née BOULANGER, le 31 janvier 1926 à Raville

Mariée en 1951 avec Albert ANDRE, originaire de Servigny les Raville, elle a vécu au 5, rue des Chenevières jusqu'en 1973 où le ménage est parti pour Courcelles-Chaussy.

## **Bienvenue à Raville**

à :

\* **David REDEL, Fabienne BARTZ, Hugo et Eva**  
(1, rue de Plappecourt)

\* **Bernard VEBER et Lorène WILLEMIN**  
(15, rue des 3 cantons)

\* **Raphaël REIN, Carine PEIFFER et Eva**  
(8, rue de Plappecourt)

# En vrac

## Populations légales

Suite au recensement de 2008, les populations des communes sont *actualisées tous les ans* par un calcul effectué par les services de l'INSEE.

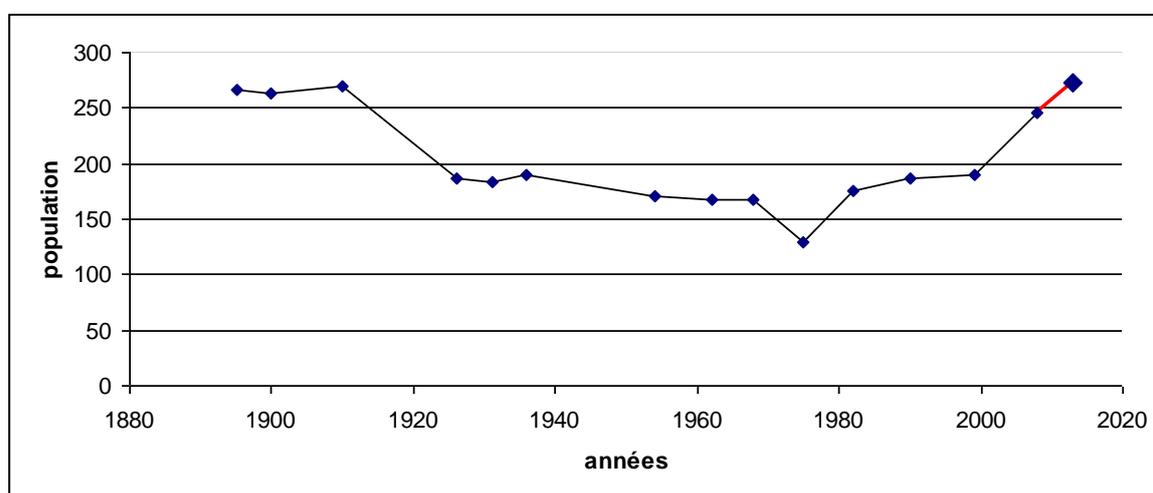
Officiellement, au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour Raville, les références légales sont :

population municipale :	259
population comptée à part :	2
<b>population totale :</b>	<b>261</b>

## et recensement

Le prochain recensement en "grandeur réelle" dans notre commune aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013.

Un décompte établi à partir des renseignements connus en mairie, et en particulier du fichier de la redevance ordures ménagères, prévoit une population réelle entre 270 et 275 habitants.



La population est passée de 190 habitants en 1999 à 270 en 2013. En environ 15 ans, elle aura augmenté de manière régulière d'à peu près 42 %, pour retrouver le nombre des habitants de la fin du 19<sup>e</sup> siècle – début du 20<sup>e</sup>.

## Eoliennes

### Où en est-on ?

Depuis un décret d'août 2011, les éoliennes terrestres sont devenues des installations classées.

Le Grenelle de l'environnement a fixé un objectif : 19 000 MW de puissance éolienne en 2020 (environ 7 000 MW installés aujourd'hui).

La conférence environnementale de la mi-septembre 2012, dans sa feuille de route pour la transition écologique, a constaté que "*des filières, comme celle de l'éolien ... sont aujourd'hui en difficulté à la suite de modifications ... réglementaires répétées*".

La région Lorraine, dans son schéma régional éolien adopté en novembre dernier, prévoit un potentiel de 1 500 MW fourni par 750 éoliennes, dont 350 restent à installer.

## ***Projet NORDEX***

Une lettre du Préfet (24-09-2012) annonçait que le permis de construire, dont la durée de validité de 3 ans se terminait le 22 septembre 2012, ne pouvait être prorogé pour un an. La demande n'avait été déposée que le 26 août, soit moins de 2 mois avant la date de fin de validité.

Par contre un nouveau permis de construire a été accordé par le préfet le 30 octobre. Le dossier prend notamment en compte le passage de 10 à 9 éoliennes et leur plus grande taille.

## ***Projet ECOVENT***

Ce bureau étudie la possibilité d'implanter 5 éoliennes sur le ban de Raville, du côté de Servigny les Raville, depuis vers Aoury jusque vers Plappecourt. Le conseil municipal a autorisé ces études (06-09-2012). Fait nouveau : la zone de développement éolien liée au projet doit maintenant être portée par une communauté de communes. La CCPP n'a pas encore formellement délibéré. Vu les différentes contraintes, en particulier celles induites par l'aéroport de Louvigny, nous serions la seule commune de la CCPP susceptible de recevoir des éoliennes.

## **Plantations 2012**

La voie communale n° 4, dite chemin de la Ronce, a été "recalibrée" lors des travaux de mise aux normes de l'assainissement : talus remodelés, bas-côtés aplanis et chaussée gravillonnée.

En guise de finition, des arbres ont été plantés depuis la dernière habitation jusqu'au pont de la Ronce (côté gauche, lieu-dit : Hochstadt). Afin de ne pas gêner l'exploitation des terres, ils sont tous à plus de 1 mètre de la limite du domaine public communal (il est légal d'effectuer des plantations en limite du domaine public). Dans un premier temps, au printemps, ce sont des arbres forestiers et décoratifs qui ont été mis en terre, puis, à l'automne, des arbres fruitiers.



En tout 49 arbres, dont :

- \* 18 forestiers (charmes, bouleaux, acacias, frênes, sorbiers, érables)
- \* 31 fruitiers (15 pruniers divers, 5 poiriers, 7 cerisiers sur porte-greffe nanifiant, 2 cognassiers, 1 néflier et 1 nashi)

A noter qu'à l'automne 2011, au dessus de la station d'épuration 12 mirabelliers ont été plantés. Il resterait encore à garnir le bas-côté en face de la station (quetschiers ?) et le tronçon avant la RD 603 (arbres forestiers).

Tous les fruits seront à disposition des habitants du village, d'ici quelques années, quand les arbres auront pris de l'ampleur.

## Vie rurale



Il faut une agriculture performante. Les bas-côtés des chemins, personne ne les utilise : c'est de la surface perdue.

L'année prochaine, je commencerai peut-être à labourer la chaussée.

(photo décembre 2012  
ban de Raville,  
lieu-dit : Gehren)

## 2014

L'année prochaine sera le 100<sup>e</sup> anniversaire du début de la "grande guerre".

Beaucoup de manifestations sont prévues et nous serons gavés d'informations qui resteront générales et peut-être stéréotypées.

Dans "RAVILLE, janvier 2014", il est envisagé de recentrer ces informations sur notre village.

Nous avons besoin de vous :  
si vous avez connaissance de faits qui ont marqué la vie de ses habitants (durant la guerre ou l'annexion),  
si vous avez des renseignements sur les victimes,

alors mettez les en forme pour un article  
ou communiquez les à la mairie  
(des photos seraient les bienvenues !)

N. B. : à partir de 1915, beaucoup de documents sont écrits à la main en "spitz".  
Reste-t-il à Raville quelqu'un capable de les déchiffrer ?

# logement du prêtre

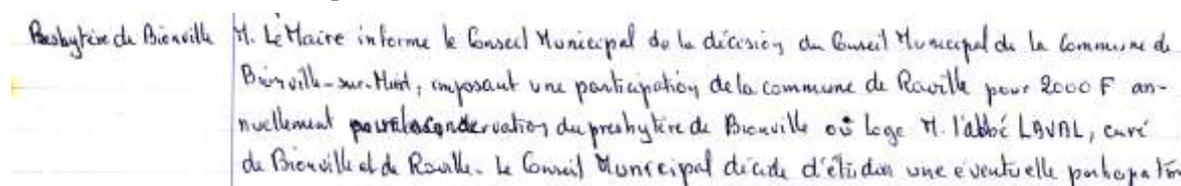
L'article 92 du décret du 30 septembre 1809 et l'ordonnance du 7 août 1842 donnent obligation aux communes de loger les ministres des 3 cultes reconnus (catholique, protestant et juif) ou de leur verser une indemnité compensatrice. Par contre, c'est aux Fabriques, Conseils Presbytéraux et Consistoires d'entretenir le logement.

Cette partie, non germanique, du droit local n'a pas été abrogée en 1905 en Alsace-Moselle par la loi de séparation des églises et de l'Etat (nous étions alors allemands !), ni par la suite. Actuellement, elle est reprise dans l'article L 2543-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune possédait un presbytère, vendu en 1976. Mais plus aucun prêtre n'y résidait, puisque, depuis 1950, la paroisse était desservie par le curé de Servigny les Raville. Il a même été loué pendant un certain temps à la famille Keller pour "sauver" l'école. La dame nettoyait aussi l'église et était chargée de la sonnerie des cloches (non électrifiées !).

La question du logement du prêtre a été posée dès 1978 par la commune de Bionville sur Nied dont le prêtre administrait Raville de manière continue depuis 1976.

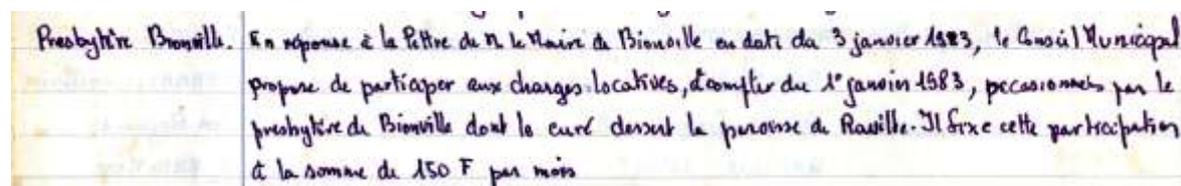
*séance du conseil municipal du 04-11-1978*



Presbytère de Bionville M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du Conseil Municipal de la commune de Bionville-sur-Nied, imposant une participation de la commune de Raville pour 2000 F annuellement pour la conservation du presbytère de Bionville où loge M. l'abbé LAYAL, curé de Bionville et de Raville. Le Conseil Municipal décide d'étudier une éventuelle participation.

Elle a été reposée en 1983 (changement de municipalité)

*séance du 31-03-1983*



Presbytère Bionville En réponse à la lettre de M. le Maire de Bionville en date du 3 janvier 1983, le Conseil Municipal propose de participer aux charges locatives, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1983, occasionnées par le presbytère de Bionville dont le curé dessert la paroisse de Raville. Il fixe cette participation à la somme de 150 F par mois.

Depuis le nouveau regroupement des paroisses de 2000, le desservant de Raville est le curé de Courcelles-Chaussy, logé au presbytère dudit lieu. Mais vu l'état déplorable de ce bâtiment et les sommes à engager pour le remettre en état, il occupe actuellement un logement mis à sa disposition par la Fabrique de Courcelles-Chaussy et le presbytère a été vendu.

La question du loyer a naturellement à nouveau été posée. Pour une surface de 92 m<sup>2</sup>, il est évalué à 528 € par mois en 2012, révisable selon l'indice officiel.

Il a donc été proposé aux 8 communes formant les 6 paroisses de la communauté "Sainte Thérèse – Témoins au pays des Deux Niefs" une clé de répartition de l'indemnité au prorata de la population municipale officielle (sans doubles comptes). A titre d'exemple : environ 50 % pour Courcelles-Chaussy et 4 % pour Raville, soit 21.69 € par mois en 2012 (pour comparer : 150 F en 1983, soit 22.80 €).

Lors de sa séance du 17 décembre 2012, le conseil municipal de Raville a accepté cette proposition.

**N. B.** : une condition à la désaffectation du presbytère de Raville avant sa vente était que la commune fournisse un local (bureau) à la paroisse pour y stocker, entre autres, ses archives. Elles restent alors en domaine public et ne se retrouvent pas chez un particulier. Ce local a existé jusqu'en 2000, date de la 2<sup>e</sup> phase des "grands" travaux dans le bâtiment mairie-école (partie sud). Suite au transfert de la salle de classe des moyens de l'école maternelle, il est possible de recréer ce bureau au 1<sup>er</sup> étage.

Depuis plusieurs années l'objectif a été de réduire la durée des remboursements des emprunts pour obtenir, si possible, une dette très faible vers 2010-2015. Objectif atteint, puisque, au budget général, il ne restera plus au 31 décembre 2012, qu'à rembourser l'emprunt contracté en 2010 pour l'enfouissement des réseaux secs (1ere tranche). *voir tableau : évolution de la dette p. 10*

Nous pouvons donc à nouveau emprunter en 2013 pour financer :

\* les travaux complémentaires à l'assainissement réalisés en 2011 et 2012

*voir bilan assainissement*

\* le programme 2013 d'enfouissement des réseaux secs

## Bilan financier assainissement (provisoire)

Le montant global prévu par le bureau d'études n'a pas été dépassé, malgré plusieurs postes de dépenses non envisagées.

<b>Station d'épuration</b>	Prévu HT par SAFEGE	réalisé	
		HT	T T C
- construction (SAUR)	443 495	348 243.09	416 498.73
- branchements (électricité, eau potable)		19 715.40	24 775.62
- plantations, aménagements abords		3 805.92	4 163.88
- publications légales		400.53	479.03
<b>total</b>	<b>443 495</b>	<b>372 840.52</b>	<b>445 917.26</b>

### Réseaux (tranche 2011)

- génie civil (SOGEA)	368 100	327 834.41	392 089.95
(*) dont réseaux secs		<b>30 790.40</b>	<b>36 825.32</b>
réfection		<b>23 232.50</b>	<b>27 786.07</b>
totale			
macadam			
- bornage chemin de la Ronce		1 310.00	1 566.76
<b>total</b>	<b>368 100</b>	<b>329 451.99</b>	<b>394 024.58</b>

### Réseaux (tranche 2012)

- génie civil et pompage (SOGEA)	253 540	252 355 67	301 817.38
(*) dont réseaux secs		<b>25 072.90</b>	<b>29 987.19</b>
- macadam rue des Rentiers (*)		1 200.00	1 377.86
- branchement électricité		1 152.06	1 377.86
- publications légales		670.77	802.28
- relevés topographiques		1 025.00	1 225.90
<b>total</b>	<b>253 540</b>	<b>256 403.53</b>	<b>306 658.62</b>

### Contrôles

- société SCORE	17 176	5 681.70	6 795.31
-----------------	--------	----------	----------

**Total Travaux**      **1 082 311**      **964 377.71**      **1 153 395.74**

### Etudes et maîtrise d'œuvre

- honoraires SAFEGE	100 210	117 071.89	140 017.98
---------------------	---------	------------	------------

**Total Général**      **1 182 521**      **1 081 419.62**      **1 293 413.75**

Les travaux suivants ont été payés directement sur le budget général :

	montant H T	montant TTC
- gravillonnage bicouche chemin de la Ronce (Voie communale n° 4)	9 696.30	11 596.77
- borne de puisage rue des Rentiers pour conformité avec le SEBVF : usage général (plus de prélèvements sur bornes incendie) et entretien poste de pompage	3 391.88	4 415.61

## Recettes

### Calculs des subventions :

	Conseil Général 57	Agence Eau Rhin-Meuse
Station épuration	40 % sur 235 464 = 94 180	40 % sur 235 465 = 94 200
Tranche 1	40 % sur 350 430 = 140 170	40 % sur 161 020 = 64 500
Tranche 2	40 % sur 252 540 = 101 000	40 % sur 108 450 = 43 400
Etudes et maîtrise d'oeuvre		40 % sur 81 000 = 56 700
totaux :	335 350	258 800

**montant global : 594 150**

= on remarquera au passage qu'une subvention au taux de 40 % du Conseil Général + une autre subvention au taux de 40 % de l'Agence de l'Eau ne donnent pas une subvention globale au taux de 80 % !

= tous les travaux (payés sur budget assainissement ou sur budget général) ont été intégrés dans les demandes de subvention au Conseil Général pour utiliser la totalité de l'enveloppe disponible au taux de 40 % (au niveau de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, l'enveloppe étant moins élevée, ce jeu d'écritures n'a pas été nécessaire).

en prenant en compte le remboursement de TVA (estimé) : 200 239.25

le total des recettes serait de : 794 389.25  
pour une dépense TTC de : 1 293 413.75

**soit, à charge de la commune : 499 024.50**

dont le financement peut être envisagé de la manière suivante (sous réserve de vérification par le receveur municipal) :

- emprunts déjà réalisés	340 000.00
- remboursement du budget général au budget assainissement (à financer par emprunt ou fonds libres) (*)	80 295.80
- encore à emprunter sur budget assainissement ou fonds libres	78 728.70

### Remarques :

**réserve foncière communale** : avec la tranche 2012, le raccordement au réseau assainissement a été réalisé et des gaines pour les réseaux secs mises en attente depuis le réseau existant (sauf pour un nouveau transformateur UEM : il reste à prolonger une gaine jusqu'au transformateur à l'intersection rue des 3 cantons – rue de la Lache sur environ 85 ml).

Par contre, vu le contexte immobilier actuel, on doit se poser la question : est-il opportun de lancer une opération ou faut-il mieux attendre un peu le temps que la situation se décante ?

# Evolution de la DETTE

## Budget GENERAL

Année de Remboursement	45 734.71 € en 1998	à 5.31 % sur 12 ans	38 000 € en 2002	à 5.01 % sur 10 ans	25 000 € en 2004	à 3.85 % sur 8 ans	35 000 € en 2007	à 4.78 % sur 2 ans	70 000 € en 2010	TOTALX intérêts et capital
	rue de Plappecourt rue des vergers	rue Chenevières école – logement	rue du Pâtural chemin de la Bosse	salle étage mairie-école	réseaux secs					
2006	5 202.30	4 877.48	3 660.66							13 740.44
2007	5 202.30	4 877.48	3 660.66							13 740.44
2008	5 202.30	4 877.48	3 660.66				1 673.00			15 413.44
2009	5 202.30	4 877.48	3 660.66				36 673.00			50 412.44
2010	5 202.30	4 877.48	3 660.66					1 601.88		15 342.32
2011		4 877.48	3 660.66					5 881.49		14 419.63
2012		4 877.48	3 660.69					5 881.49		14 419.63
2013 à 2025								5 881.49		5 881.49

## Budget ASSAINISSEMENT

Année de Remboursement	40 000 € en 2009	à 4.26 % sur 15 ans	300 000 € en 2011	à 4.40 % sur 30 ans	TOTALX intérêts et capital
	études mise aux normes	travaux mise aux normes			
2009					0
2010	3 622.48				3 622.48
2011	3 622.48		8 589.56		12 212.04
2012 à 2024	3 622.48		18 059.12		21 681.60
2025 à 2041			18 059.12		18 059.12

## Retour dans le passé :

extraits du registre des délibérations  
du conseil municipal de Raville

Il y a 100 ans

Raville était un village vraiment rural, vu les préoccupations "animales" du conseil municipal :

Siéance du 6. 4. 1913.

Demande pour un verrat de la race Yorkshire

Sont présents: M. Kardel, Bir, Bardi, Becker, Remy, Marengo.  
Absents sans excuse: M. Lemoine, Berhani et Becker Henry

Monsieur le Maire soumet à l'appréciation du conseil municipal une circulaire de Monsieur le Président du comice agricole concernant l'allouage intégral aux communes de venats pur sang de la grande race blanche (Yorkshire) parus dans les Amtsliche Fachrichten et qui il y aurait lieu d'en faire la demande pour notre commune.

Le conseil municipal présent, vu la proposition de M. le Maire, prie Monsieur le Président du comice agricole de bien vouloir faire accéder à la commune un venat de la race Yorkshire. L'éleveur sera notre berger communal Jean Becker, et la commune s'engage à veiller à l'observation des dispositions énoncées dans la dite circulaire de M. le Président du comice agricole.

un berger communal : il y avait donc aussi des moutons ....  
et un taureau ... donc des vaches

Contrat pour le taureau communal de 1913 à 1916

Le conseil municipal décide de renouveler le bail du détenteur du taureau communal aux conditions du contrat antérieur à l'exception que payeront seulement les vaches qui ont été au taureau.

Siéance du 1<sup>er</sup> juin 1913

Inscription des biens communaux

Sont présents: M. Kardel, Bir, Bardi, Marengo, Remy, Becker Henry, Lemoine

Le conseil municipal présent prend connaissance d'une lettre du tribunal cantonal de Remilly concernant l'inscription des biens communaux au livre foncier.  
Le conseil municipal présent déclare qu'il n'y a pas

La formation est aussi prise en compte (séance du 18 octobre 1913) :

Contingents pour cours d'adultes.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal présent que l'instituteur ait de nouveau formé l'intention de continuer pendant cet hiver les cours d'adultes.

Le conseil municipal approuve cette bonne intention et vote à cet effet les contingents comme suit :

- 1) pour chauffage et éclairage en abonnement à l'instituteur la somme de 18<sup>fr</sup> ad chap. I titre 7<sup>2</sup> du budget.
- 2) pour frais d'enseignement dus à l'instituteur la somme de 30<sup>fr</sup> (1/4 de 60 heures à 2<sup>fr</sup>) ad chap. I titre 69 du budget en priant Monsieur le Directeur de bien vouloir user de son influence près de l'autorité compétente à ce qu'il nous soit accordée une subvention en conséquence pour compléter les frais d'instruction dus à l'instituteur.

Déjà, à l'époque, les communes participaient financièrement aux heures d'enseignement ... mais il s'agissait alors d'adultes.

### Il y a 50 ans

Seulement 3 réunions du conseil municipal et des comptes rendus vraiment succincts ne permettant pas d'avoir une vision des préoccupations d'alors.

sauf (séance du 30 mars 1963) :

Maintien des Libertés Communales.

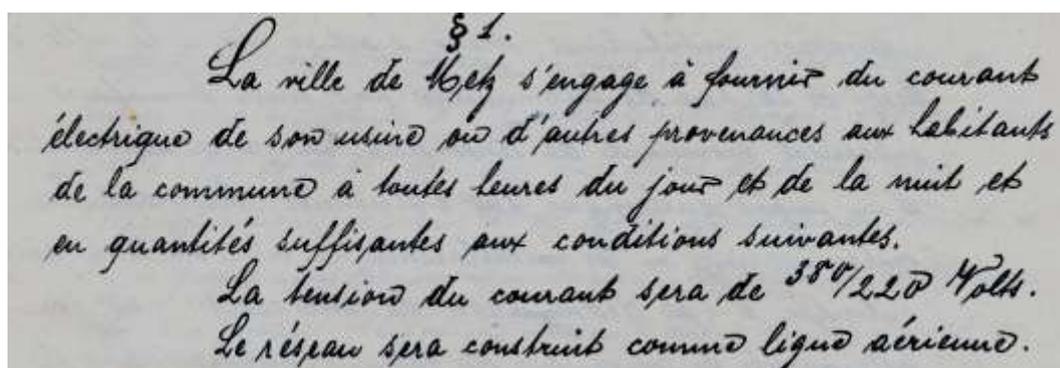
Le Conseil Municipal s'associe à la Motion de l'Association des Maires de France, demandant le maintien actuel de la forme de répartition de la taxe locale et le maintien des libertés locales.

Des "méchants" en voulaient déjà aux libertés des communes.  
Heureusement que ce n'est plus le cas, car il paraît que depuis il y a eu une décentralisation !

# (Petite) histoire de l'électricité

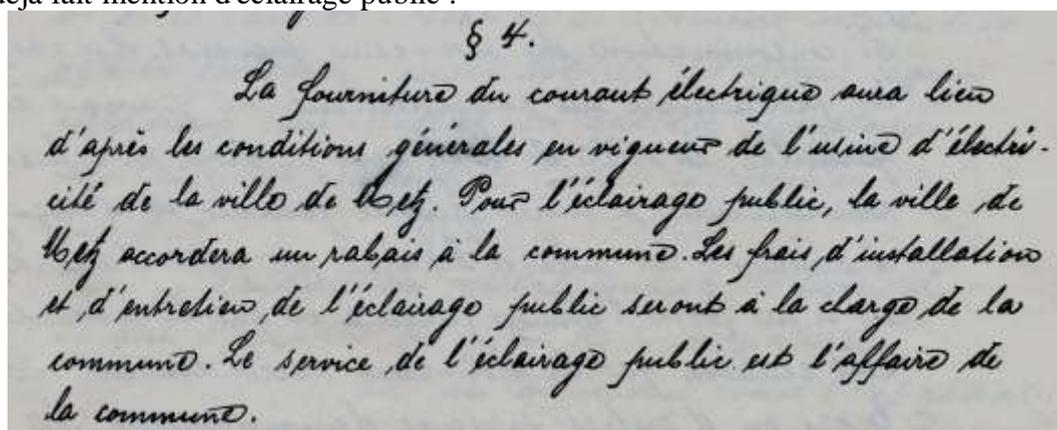
à RAVILLE

Le premier document de nos archives relatif à l'électricité notre village date du 21 février 1913. C'est la lettre (en allemand) d'accompagnement d'un modèle du contrat (en français) proposé par la ville de Metz. Extraits :



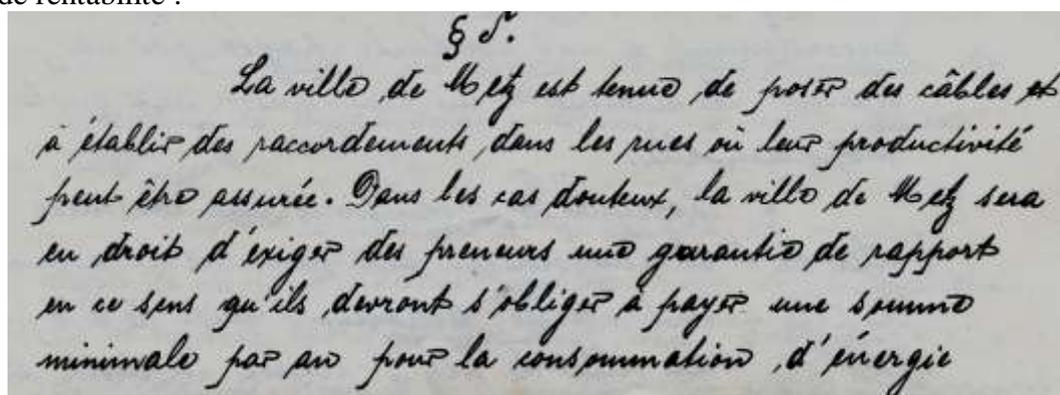
§ 1.  
La ville de Metz s'engage à fournir du courant électrique de son usine ou d'autres provenances aux habitants de la commune à toutes heures du jour et de la nuit et en quantités suffisantes aux conditions suivantes.  
La tension du courant sera de 380/220 Volts.  
Le réseau sera construit comme ligne aérienne.

Il y est déjà fait mention d'éclairage public :



§ 4.  
La fourniture du courant électrique aura lieu d'après les conditions générales en vigueur de l'usine d'électricité de la ville de Metz. Pour l'éclairage public, la ville de Metz accordera un rabais à la commune. Les frais d'installation et d'entretien de l'éclairage public seront à la charge de la commune. Le service de l'éclairage public est l'affaire de la commune.

et aussi de rentabilité :



§ 5.  
La ville de Metz est tenue de poser des câbles et à établir des raccordements dans les rues où leur productivité peut être assurée. Dans les cas douteux, la ville de Metz sera en droit d'exiger des entrepreneurs une garantie de rapport en ce sens qu'ils devront s'obliger à payer une somme minimale par an pour la consommation d'énergie.

La durée du contrat est de 30 ans.

Avec deux types de fournitures : la "lumière" et la "force".

Cette utilisation de l'électricité pour l'éclairage semble être le principal argument pour convaincre la population.



Il arrive encore assez fréquemment d'entendre des personnes peu initiées ou ayant intérêt à la vente de pétrole et d'appareils d'éclairage, dire que l'éclairage électrique est fort coûteux.

Cependant les temps sont passés, où la lumière électrique était un objet de luxe et coûtait cher; car depuis les grandes inventions faites dans le domaine de l'électricité, le prix du courant a fortement baissé et est devenu bon marché. En outre, par suite de l'invention de la

#### LAMPE A FILS MÉTALLIQUES,

l'usure des lampes a diminué d'environ 70%.

En même temps que le prix des lampes à incandescence diminue, elles gagnent en qualité et surtout en solidité.

Secouons donc le préjugé de la cherté de la lumière électrique; mettons la lampe à pétrole de côté et remplaçons-la par l'électricité. Car la

**lumière électrique est aujourd'hui moins chère que celle du pétrole,**

la lumière électrique présente encore des avantages considérables au point de vue de la commodité.

La faculté de pouvoir se servir d'un système d'éclairage au moment même, où l'on en a besoin, telle que le permet l'éclairage électrique, offre un grand avantage sous le rapport économique, car le courant qui alimente la lampe à incandescence, peut être interrompu sans la moindre difficulté, aussitôt que la lumière n'est plus nécessaire, et être à tout instant facilement rétabli, lorsque besoin il y a.

Au point de vue hygiénique, la lumière électrique offre encore des avantages que l'on ne saurait dédaigner à notre époque de progrès.

La lumière électrique est la source d'éclairage et d'énergie qui présente le moins de danger; elle est supérieure à celle du pétrole et du gaz et coûte moins cher. Grâce à elle, la journée de travail, notamment celle du paysan, peut être prolongée, et sa vive et brillante clarté égaye l'ouvrier et l'excite au travail.

ce n'était pas encore la "civilisation des loisirs"

L'énergie électrique est la meilleure force motrice et la moins chère pour les artisans, industriels, horticulteurs, maraîchers, cultivateurs, etc.

L'électromoteur est la meilleure et la plus commode de toutes les machines à force impulsive. Il fonctionne immédiatement et sans l'aide d'aucun personnel.

Mettons donc de côté les moteurs à gaz, benzine, esprit et pétrole qui coûtent non seulement fort cher, mais qui exposent encore à des explosions, et remplaçons-les par des électromoteurs qui ont l'avantage d'être moins coûteux, de travailler à meilleur compte et d'offrir toute la sécurité voulue.

L'usine d'électricité de la ville de Metz se met à la disposition des personnes intéressées à titre gracieux et sans leur imposer la moindre obligation.

Tous ceux qui pourraient être à même de profiter des précieux avantages de la lumière électrique, mais qui ne seraient pas suffisamment éclairés sur la question de la dépense, feront donc bien de s'adresser à l'usine électrique.

Il suffit d'envoyer une carte postale à l'usine électrique, pour obtenir de bouche, chez soi, au jour et à l'heure désignés, les renseignements désirés.

Nul ne devrait laisser échapper l'occasion d'épargner les frais de raccordement, en se faisant immédiatement inscrire pour la participation au réseau local.

ce dernier "couplet" est toujours utilisé dans la pub actuelle

Le conseil municipal accepte ce contrat le 1<sup>er</sup> septembre 1913 (voir p. 12).

Après, plus aucun document exploitable (les délibérations dans le registre du conseil municipal sont écrites en "spitz"). Mais le dossier ne semble plus avancer.

Pourquoi ?

Certainement du fait de la guerre. Il est noté, dans un document de 1926 : "la centrale de Metz, nécessaire pour assurer l'indépendance de la forteresse de Metz, ...".

## Un conseil municipal versatile et frileux

Après la guerre, il est fait état, dans le registre des délibérations du conseil municipal d'une modification du contrat de concession. Le contrat "de type allemand" doit être remplacé par un nouveau contrat (séance du 16 mai 1920).

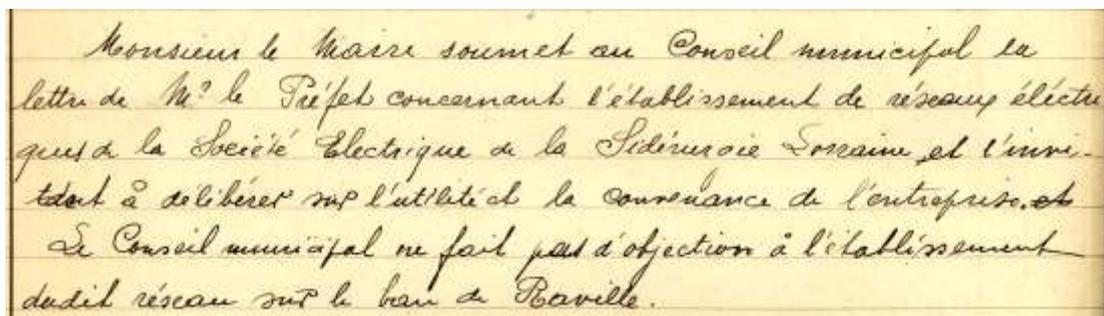
Peut-être la raison d'un procès entre l'Usine d'Electricité et la commune de Raville. Dans une lettre de l'avocat de la commune on note : "*Les pourparlers que j'ai suivi entre la sous-préfecture, d'une part, les représentants de la ville de Metz, d'autre part, semblent traîner en longueur et n'ont encore abouti à rien de tangible. La ville de Metz voudrait annuler les contrats amiablement, mais laisser les communes liées à elle pour l'avenir*". (12 novembre 1920)

Le 4 juillet 1920, "*le conseil municipal décide que, vu la pauvreté de la commune, pour le moment il n'y a pas lieu à songer à l'installation de l'électricité dans la commune*".

Une nouvelle municipalité a été installée après la guerre, fin 1918, dans des conditions qui mériteraient d'être analysées. La mentalité a changé !

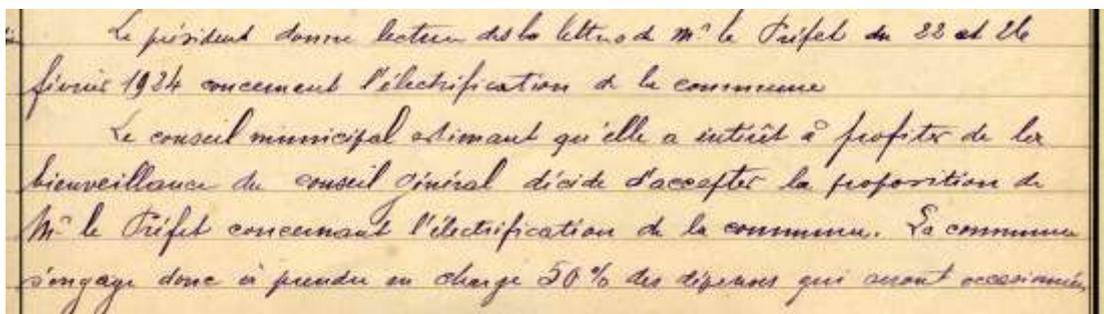
Le 1<sup>er</sup> août 1922, suite à une lettre du préfet, suivant le même argument, le conseil municipal "*estime qu'il est donc impossible d'établir le réseau dans la commune avant quelques années*". Le coût du réseau est alors estimé à 9 000 F.

Mais le 25 septembre, changement d'avis et de partenaire :



Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la lettre de M<sup>r</sup> le Préfet concernant l'établissement de réseau électrique de la Société Electrique de la Sidérurgie Lorraine et l'invite à délibérer sur l'utilité et la convenance de l'entreprise. Le Conseil municipal ne fait pas d'objection à l'établissement dudit réseau sur le ban de Raville.

et à nouveau le 2 mars 1924 :



Le présent donne lecture de la lettre de M<sup>r</sup> le Préfet du 23 et 26 février 1924 concernant l'électrification de la commune. Le conseil municipal estimant qu'elle a intérêt à profiter de la bienveillance du conseil général décide d'accepter la proposition de M<sup>r</sup> le Préfet concernant l'électrification de la commune. La commune s'engage donc à prendre en charge 50% des dépenses qui seront occasionnées.

Rien de tel qu'une incitation financière !

Par suite, la commune figure au programme d'électrification de l'année 1924, les plans et devis sont établis.

Nouvelle volte-face du conseil municipal le 22 juillet : "*considérant que la somme de 22 050 F à payer par la commune dépasse sensiblement la somme prévue tout d'abord et que le mauvais état des finances de la commune ne permet pas de constituer cette somme sans avoir recours à la voie d'emprunt*".

Pourtant en 1922 la commune a vendu 22 ha de terres à Hémilly et l'argent a été placé dans un emprunt du Crédit National en attendant son utilisation ... dans l'achat de nouvelles terres agricoles.

Que se passe-t-il alors ?

Le 20 décembre 1924, "*M. le Maire insiste de nouveau auprès de MM. les conseillers pour les porter à accepter l'électrification de la commune. Il leur fait remarquer que certaines communes, dont les finances sont en aussi mauvais état que celles de notre commune n'ont pas hésité à faire les sacrifices nécessaires pour pouvoir réaliser l'électrification*".

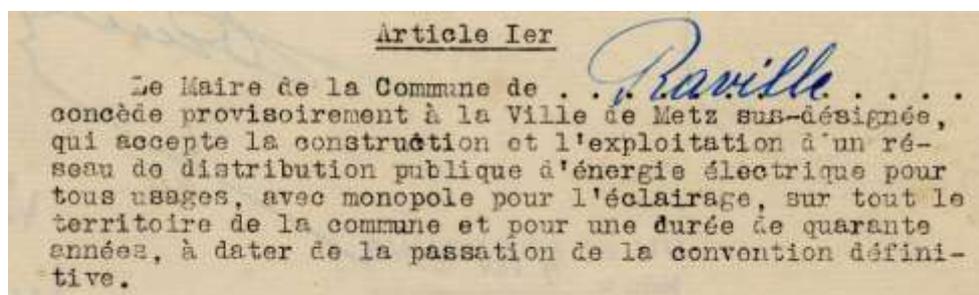
Le conseil annule sa délibération du 22 juillet, accepte le projet et *"prie M. le sous-préfet de bien vouloir intervenir en faveur de la commune de Raville pour que le département maintienne le projet de subvention proposé, c'est à dire 50 % des dépenses"*.

La situation est débloquée : le 23 février 1925 le conseil municipal approuve à nouveau le projet refusé 7 mois plus tôt. Il sollicite encore une subvention du Ministère de l'Agriculture et autorise le maire à signer le marché (fait le 22 mars).

Le 19 juillet, il décide de confier le contrôle du réseau électrique à l'Etat et le 8 novembre il sollicite l'autorisation d'exécuter les travaux.

Le 18 février 1926, il décide de mettre à l'enquête publique la demande de concession, d'une durée de 40 ans, faite par l'usine d'électricité de Metz pour exploiter le réseau électrique. En consultant le dossier de cette enquête on remarque que la ligne Haute Tension 17 000 V de Courcelles-Chaussy à Faulquemont et qui doit alimenter le village n'est pas encore construite. On note aussi que le réseau électrique *"ne gênera en rien les lignes PTT existantes"* : sur le plan, une ligne est tracée qui va jusqu'au logement de l'instituteur dans le bâtiment mairie-école.

Une convention provisoire est acceptée (dans l'urgence ?) :



L'enquête se déroule du 4 au 12 avril 1926. Aucune observation n'est portée au registre et le commissaire-enquêteur (un conseiller municipal !) conclut que *"l'entreprise à concéder sera de toute utilité pour les besoins de la commune et de ses habitants. Il convient de donner suite aux propositions présentées par la ville de Metz, Usine d'Electricité"*. La convention définitive est signée le 22 novembre 1926.

Le raccordement des maisons a déjà démarré : un devis de 1925 fait état de 7 points lumineux et de 4 prises à l'église. Des factures de 1926 comportent l'installation de 10 points lumineux pour l'école et le logement de l'instituteur, de 9 points lumineux au presbytère.

La réception du réseau et du transformateur est effectuée le 14 janvier 1927.

En 1932, un projet d'extension du réseau vers la maison n° 1 (à l'écart du village, en bordure de la RN 3 dans le virage vers Fouligny) est refusé *"considérant qu'il est fort probable que dans quelques années la maison sera fort probablement inhabitée"*.

Cette même année, un devis est établi pour la mise en place d'un éclairage public dans le village comportant 5 appliques avec ampoules de 60 W.

Les législations changent

\* En 1932, la ville de Metz demande à l'Etat une concession d'une durée de 50 ans pour la distribution d'énergie électrique afin *"de faire rentrer dans un cadre légal la situation de fait qui s'est créée par la force des choses dans la zone suburbaine de Metz. Cette concession permettrait de sauvegarder tous les intérêts en jeu, d'autant plus qu'il n'est pas possible d'envisager la création d'un syndicat de communes" ... "considérant que la ville de Metz désire placer toutes ses installations sous le régime de la législation française"*.

\* En 1946, après la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, la régie municipale de l'Usine d'Electricité de Metz garde son autonomie et n'est pas intégrée à Electricité de France lors des lois de nationalisation.

\* En **2008**, l'UEM est scindée en 2 entités :

- URM : gestionnaire sous monopole du réseau de distribution
- UEM : fournisseur d'énergie électrique.

Les contrats avec les communes, reconduits tacitement (sans grand contrôle) depuis leurs échéances, sont actualisés pour répondre à la législation française et aussi européenne et pour conforter juridiquement les relations entre les partenaires.

Le nouveau contrat de concession du service public d'électricité, d'une durée de 30 ans, est accepté par le conseil municipal le 20 juillet 2009.

Pour l'éclairage public

Depuis sa création, l'éclairage public semble avoir été entretenu "au coup par coup" par des entreprises locales.

En 1983, un contrat est conclu avec l'UEM pour un entretien systématique :

- 1 contrôle par mois en hiver
- 1 contrôle tous les 2 mois le reste de l'année.

Les appareillages défectueux sont remplacés lors de ces visites périodiques.

A partir de 2011, l'UEM propose un contrat pour répondre aux évolutions de la réglementation en éclairage public et en particulier à la suppression programmée de certains types de lampes.

La maintenance préventive est assurée au cours d'un chantier en continu : toutes les lampes sont systématiquement remplacées, les optiques sont nettoyées, les lampadaires sont contrôlés (parties mécaniques et parties électriques) ainsi que les organes de protection et de commande.

Les autres interventions sont assurées au titre du dépannage, dans un délai de 5 jours ouvrés à partir du signalement de la panne. Ce contrat a été validé par le conseil municipal le 2 mai 2012.



# Journal du Sivu    Année 2012



effectifs au 22 – 10 – 2012

classes		école	village d'origine							effectifs par classe
			extérieurs SIVU (*)	Foulligny	Guinglange	Hémilly	Raville	Servigny	Villers Stoncourt	
maternelles	petits	Raville	1	2	4	0	7	7	3	<b>25</b>
	moyens	Raville	2	0	4	1	7	1	1	<b>19</b>
	grands	Servigny	1	2	4	3	3	4	4	<b>22</b>
primaires	CP	Foulligny	0	2	6	2	5	3	3	<b>22</b>
	CE 1	Hémilly	0	0	4	1	5	4	4	<b>17</b>
	CE 2	Guinglange	1	2	0	3	5	5	5	20
	CM 1			0	4	0	0	0	0	4
	CM 2	Villers Stoncourt	0	0	0	1	2	6	4	13
				2	1	0	2	4	1	10
<b>Total par village</b>			<b>4</b>	<b>10</b>	<b>27</b>	<b>11</b>	<b>36</b>	<b>34</b>	<b>29</b>	<b>152</b>

(\*) il s'agit des villages de : Marange-Zondrange, Zimming, Hallering

soit, dans les  
**élèves**

**3 classes de maternelles : 66**

**élèves**

**4 classes de primaire : 86**

et un **total de 152 élèves**

(effectif égal à celui du 14-11-2011)

Comme l'année passée, Mesdames Sylviane SAGER, Ingrid MARRION et Nadine PERILLI, accompagnatrices dans le bus, se sont parfois retrouvées en bout de parcours à attendre les personnes qui n'avaient pas été présentes pour récupérer les enfants à la sortie des bus.

Nous renouvelons notre demande aux parents de prendre leurs dispositions pour que ces désagréments ne se reproduisent plus. Il faut savoir que le chauffeur du bus a des horaires à respecter et ne peut pas s'attarder. Pour des problèmes d'assurance, l'accompagnatrice ne peut pas ramener l'enfant à son domicile. Elle se trouve donc dans une situation difficile alors qu'elle-même est attendue par les siens.



#### Séance du 23 mars 2012

- ◆ Compte administratif 2011
- ◆ Compte de gestion 2011
- ◆ Affectation du résultat 2011
- ◆ Budget primitif 2012
- ◆ Participation 2012 des communes
- ◆ Nomination à la Présidence d'Honneur de Monsieur POINSIGNON

#### Séance du 29 novembre 2012

- ◆ Modification budgétaire n°1
- ◆ Ouverture des crédits sur 2013
- ◆ Investissements 2013

#### Arrivée d'une nouvelle classe



C'est pendant les vacances d'été que le module destiné à accueillir les maternelles a pris place à Raville.

*mise en place de l'un des 4 éléments*



*module côté terrain de jeux*



*une cour de récréation agrandie avec 2 carrés pour des plantations*

Une subvention de 16 141 € au titre de la DETR ayant été obtenue auprès du Sous-préfet de Metz-Campagne, le coût net de l'opération est de 38 604.96 € à charge du SIVU et d'environ 4 000 € à charge de la commune de Raville

A l'occasion de la réunion du comité syndical du SIVU du Haut Saint Pierre, le 29 novembre, les délégués des 6 communes (Foulligny, Guinglange, Hémilly, Villers-Stoncourt, Servigny-lès-Raville et Raville) ont visité le nouvel équipement. Cette construction permettra à la commune de Raville de récupérer la salle de réunions de la mairie, aménagée, à titre provisoire, en salle de classe pour la rentrée 2007.



### **Quel avenir pour le SIVU ?**

Au cours de la même réunion, les délégués ont pris connaissance des effectifs prévus à la rentrée 2013 (67 élèves pour 3 classes en maternelle et 98 pour 4 classes de primaire). Le nombre de plus en plus important de dérogations de secteur scolaire, demandes motivées par l'absence d'accueil périscolaire, entraîne un surcoût de fonctionnement important. Avec la modification des heures de classe qui s'annonce, il faudra se reposer la question de l'évolution du SIVU.

*Michel BAYLAC, Président du SIVU du Haut Saint Pierre*

### **Et une réforme(tte) de plus !**

Un nouveau ministre de l'éducation ... on chamboule tout !

Dans la précipitation, on décide, une fois de plus, de réformer l'école. Une nécessité admise par tous.

Au départ, une comparaison du temps scolaire entre la France et quelques pays bien choisis. Et on revient à la semaine de 4 jours et demi. Louable décision ! Mais comme les fonds manquent, on impose aux collectivités locales de payer une partie de la facture en prenant en charge les élèves 3 h par semaine. Quand il s'agit de payer, on découvre que *"les collectivités sont, par leurs compétences mêmes des partenaires évident de l'école"* (commission de concertation sur la refondation de l'école). Nous, sur le terrain, on le sait depuis toujours. Mais au niveau des instances dirigeantes de l'éducation Nationale ? Souvenons-nous des fermetures de classes ! Et en matières de compétences, leur répartition a toujours été claire : aux communes les infrastructures et le fonctionnement, à l'Etat la partie enseignement. La couleur du gouvernement a changé, mais la tendance à transférer des charges continue. Et comme par le passé, pour faire "passer la pilule", on nous annonce un fond de "compensation" : à priori 50 € par élève en 2013 afin de permettre *"l'entrée dans la réforme du plus grand nombre possible de communes"* dès la rentrée prochaine (toujours la politique du chiffre : grand nombre = succès) ; 45 € uniquement pour les communes émergeant aux dotations de solidarité en 2014.

Et après ???

Dans le même temps, une fédération de parents d'élèves (FCPE) veut faire sanctionner (aux élections de 2014) les maires qui n'appliqueraient pas la réforme dès 2013.

La mission première des parents n'est certainement pas de "surveiller" les élus, alors une suggestion de vraie réforme à ceux qui nous dirigent : que chacun reste dans son rôle !

### **Au niveau de notre regroupement**

Il faut regarder la situation en face avec lucidité : nous sommes tout d'abord tributaires des choix du Conseil Général de par les transports scolaires. Pour l'instant, aucune information. Après, il nous faudra trouver du personnel pour assurer ces 3 heures. Sur quels critères ? Puis dans un dernier temps s'occuper des locaux et du matériel.

De nombreux casse-tête en perspective.

## Au niveau de RAVILLE

Nous venons de "récupérer" notre espace mairie à l'étage du bâtiment mairie-école.

Il faut maintenant réfléchir à son utilisation. Un cloisonnement est à envisager.

En effet, dans un premier temps, il faut remettre à disposition de la Fabrique de la paroisse un local bureau – stockage des archives (obligation suite à l'accord de l'évêché pour la vente du presbytère de la commune en 1977).

Dans un deuxième temps, la communauté des Communes du Pays de Pange envisage la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) itinérant et cherche un local d'accueil dans chaque commune. Lors de sa séance du 17 décembre, le conseil municipal a proposé 2 solutions : utiliser soit une partie de cet espace, soit la salle communale. Les contraintes techniques influenceront dans le choix, mais il faudra aussi tenir compte de l'intérêt général : la salle communale est à disposition de tous les habitants du village et à tout moment. Il serait bon que ce principe perdure. Les réunions de la municipalité (conseil municipal ou autres) se tiendront à l'étage, et les mariages, dans un souci de convivialité et de commodité, continueront de se dérouler dans la salle communale.

## Dans la rubrique : pas d'omelette sans casser d'oeufs

(déposé dans la boîte aux lettres du maire)



## Foyer Rural de Raville :

### **sombre année 2012 !**

On comprend qu'une dame n'accepte pas de se faire insulter lors d'une manifestation par de la "viande saoule" et qu'elle "rende son tablier".

On peut comprendre la démotivation de ceux qui entendent des critiques à longueur d'année. Critiques émises par des personnes nostalgiques du "c'était mieux avant", quand nous on était là. Elles oublient simplement un peu vite que, pour des raisons qui leur sont propres et qui sont certainement respectables, elles ont "quitté" le navire. Elles oublient aussi que quand elles étaient là, elles n'étaient pas toutes seules et que nombreux sont ceux qui les ont aidées, même s'ils n'étaient pas toujours d'accord : l'intérêt commun primait.

On ne peut plus admettre les remarques de ceux qui dénigrent à tout bout de champ car pour eux "rien n'est fait" comme il faudrait.

On ne comprend pas la non participation croissante des habitants du village. Considérer cet état de fait comme une conséquence de "la société nouvelle" est une explication simpliste.

Alors dans cette ambiance morose, dont les premiers signes sont apparus à l'assemblée générale de 2010, même les meilleures volontés ont tendance à baisser les bras.

Pour ne pas pénaliser les enfants, les activités de la fin d'année 2012 (Halloween et Saint Nicolas) ont quand même été organisées.

#### *Et pour 2013 ?*

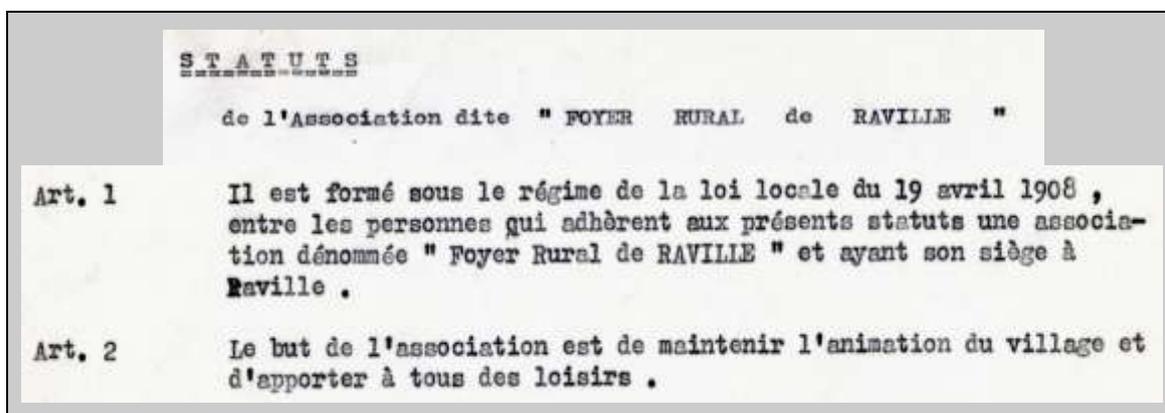
*Assemblée générale le samedi 16 février*

Ce jour-là, une seule alternative :

- \* soit la "destruction" continue. Alors seule une partie réduite de l'équipe sortante serait prête à repartir, mais pour une année 2013 light : seule la brocante du 5 mai 2013 est envisagée.
- \* soit la raison l'emporte. Il y a assez de personnes avec un esprit constructif pour former une équipe revigorée et alors la saison 2013 peut se présenter sous de bons auspices.

On peut encore espérer que les habitants du village présents seront nombreux, avec l'ambition de continuer une aventure commencée à l'assemblée générale constitutive du 6 octobre 1979. Le foyer a plus de 30 ans, un âge où normalement le bon sens l'emporte sur l'impulsion.

Un des membres fondateurs,  
Jean-Paul BECKER



## ■ RAVILLE

### Un nouveau chauffage à l'église

Depuis vingt ans, le chauffage de l'église paroissiale était assuré par des panneaux infrarouges alimentés au gaz. Cette technique, d'un coût abordable pour les finances locales de l'époque, présentait deux inconvénients majeurs : au niveau de la sécurité des personnes (émanations possibles de monoxyde de carbone) et de la conservation du patrimoine (conséquences de l'humidité dégagée lors de la combustion du gaz).

C'est pourquoi le conseil de fabrique, soutenu par la municipalité, et grâce à une subvention sur la réserve parlementaire de la députée Marie-Jo Zimmermann, a décidé de repasser au chauffage à air pulsé. L'installation, réalisée par l'entreprise Teca de Henriville, avec une chaudière moderne de bon rendement permettant une montée en température rapide du bâtiment (moins d'une heure) est silencieuse. Par contre, il a fallu calculer au plus juste pour pouvoir réutiliser l'ancien bâtiment de chaufferie, construit en 1968 lors de l'installation du premier chauffage, remplaçant alors les poêles au mazout. De même les bouches de soufflage déjà percées dans les murs et juste fermées par des carreaux plâtre, lors de la réfection des peintures intérieures, ainsi que la cheminée, ont repris du service.

Désormais, les paroissiens du village et des alentours n'auront plus d'excuses pour se dispenser des offices. En effet, successivement, les assises des bancs ont été recouvertes de coussins, une nouvelle sonorisation a été installée et voilà maintenant un chauffage efficace. Un environnement favorable pour écouter confortablement les sermons du prêtre.

*Le Républicain Lorrain  
18 décembre 2012*

### *Comment ont-ils fait pour payer tout cela ?*

*Tout simplement : des personnes actives !*

*Les coussins ont coûté 3 352 € en mai 2010.*

*La quête traditionnelle de fin d'année (enveloppes) a rapporté 3 185 € en 2010, 3 100 € en 2011 et 2 903 € en 2012. Le repas organisé le dimanche à midi de la fête patronale a dégagé un bénéfice de 1 910 € en 2011 (127 convives) et de 1 689 € en 2012 (95 convives).*

*L'actif de la Fabrique était de 16 244.68 € au 31 décembre 2011, ce qui a permis, avec l'aide de la municipalité, d'envisager les investissements 2012 :*

	sonorisation	chauffage
Dépense TTC	2 064.43	27 523.55
- récupération TVA en 2013	319.64	4 261.47
- participation de la commune		5 000.00
- subvention sur réserve parlementaire		3 021.00
<b>à charge de la Fabrique</b>	<b>1 744.79</b>	<b>15 241.08 (*)</b>

*(\*) : dont 1 000 € de remboursement à la commune en juillet 2013, juillet 2014 et juillet 2015, pour éviter de monter par la Fabrique un dossier d'emprunt compliqué (avec caution de la commune).*

# A O C Mirabelle de Lorraine

L'AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) *Vins de Moselle* a été attribuée par l'INAO le 12 novembre 2010. Elle concerne 22 viticulteurs, et porte sur 50 ha répartis dans 19 communes autour de Metz, Sierk les Bains et Vic sur Seille.

Son succès dope 2 autres projets d'AOC :

\* Crémant de Lorraine, pour les vignobles de la Moselle, du Toulois et de la Meuse

\* Mirabelle de Lorraine pour l'eau de vie

Actuellement, pour le "fruit d'or", il existe 2 labels :

= **I G P** (Indication Géographique Protégée) datant de 1996 pour le fruit de bouche. Une origine est imposée et le producteur doit respecter des caractéristiques : taux de sucre, date de la cueillette, calibre et aspect du fruit

= **A O R** (Appellation d'Origine Règlementée) datant de 1953 et dont l'objectif était surtout de mettre en valeur l'eau de vie de mirabelle par rapport à une eau de vie quelconque.

Son aire comportait 1260 communes dont la totalité des communes du canton de Pange et de celui de Faulquemont (mais pas le canton de Boulay).

Cette appellation ne correspondant plus aux objectifs de l'Europe, un dossier a été déposé auprès de l'INAO de Colmar dès 2004.

Une enquête publique (discrète) pour l'attribution de cette appellation s'est déroulée du 9 janvier au 9 mars 2012.

## *Extraits du rapport d'experts joint au dossier de l'enquête*

### Critères de délimitation d'aire géographique

#### milieu physique

L'aire géographique est centrée sur les secteurs dont le relief, la géologie, la pédologie et le climat sont liés aux côtes de Lorraine et au sein desquels les vergers bénéficient de conditions optimales de développement et de maturité des fruits.

#### présence de vergers

L'aire géographique rassemble les communes témoignant de la présence de mirabelliers. Sont réputés favorables :

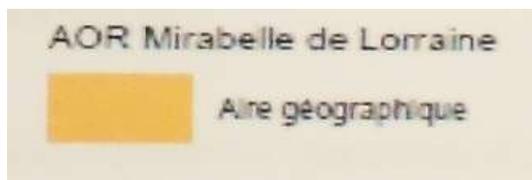
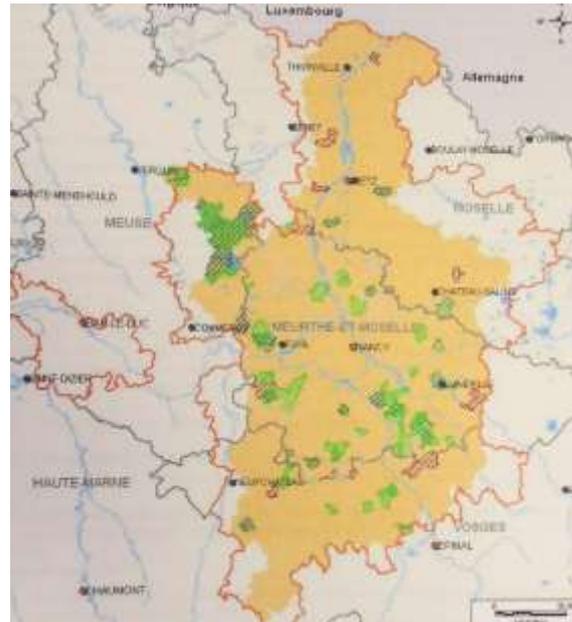
- les usages actuels significatifs d'implantation de vergers montrant une densité suffisante
- les usages traditionnels et historiques attestés de production de mirabelles

#### distillation

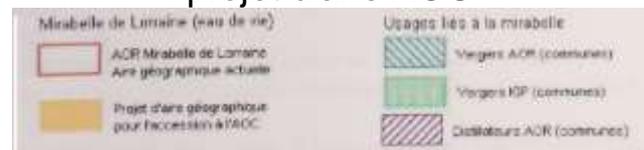
L'aire géographique réunit les communes dans lesquelles il subsiste des activités de distillation de mirabelles correspondant à un usage régulier et représentant un volume significatif

Les 302 communes de l'aire AOR proposées à l'exclusion pour l'AOC sont excentrées et dans un environnement différent de celui rencontré dans les cœurs de terroir.

La plupart ne comportent pas de vergers. Même si certaines d'entre elles ont encore quelques vergers de mirabelliers, voire quelques arbres en périphérie des villages, ces derniers sont vieillissants (leur renouvellement reste modeste) et leur densité trop faible pour être considérée comme représentative du paysage lorrain traditionnel lié à la mirabelle. Quant aux ateliers de distillation qui pourraient encore être présents dans ces villages, leur nombre est en déclin, et ceux restant en activité sont dédiés à l'autoconsommation sans que, visiblement, un projet (professionnel) ne soit à l'heure actuelle identifié ni prévisible.

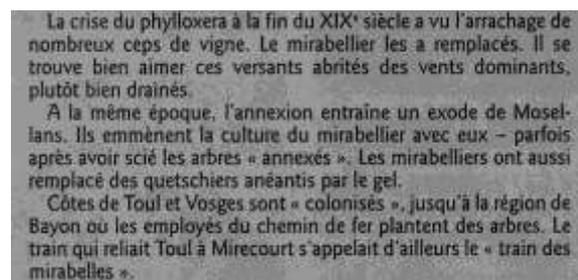
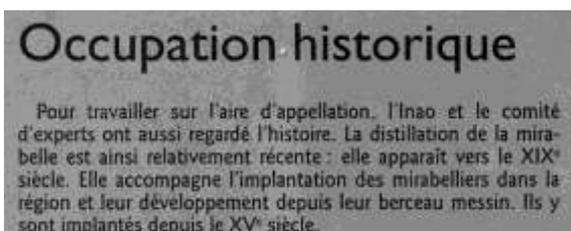


projet d'aire AOC



Concernant RAVILLE, ces arguments sont imparables pour aller contre son exclusion. Il en est sensiblement de même pour nos voisins de Servigny les Raville et Villers-Stoncourt (canton de Pange), Hémilly et Guinglange (canton de Faulquemont).

**Nous pourrons continuer de distiller les fruits de nos mirabelliers, en respectant la législation sur les bouilleurs de cru. Il faudra simplement apposer des étiquettes personnalisées sur nos bouteilles, sans la mention AOC.**



*Républicain Lorrain 19-12-2011*

# Sommaire

- page 2 : Editorial
- page 3 : Etat civil 2012 - bienvenue à Raville
- page 5 : En vrac : populations légales - recensement  
éoliennes - plantations 2012  
vie rurale - 2014  
logement du prêtre
- page 9 : Bilan financier assainissement  
Evolution de la dette
- page 12 : Retour dans le passé : il y a 100 ans  
il y a 50 ans
- page 14 : (Petite) histoire de l'électricité à RAVILLE
- page 20 : Journal du SIVU : année 2012  
(par Michel BAYLAC)  
Une réforme(tte) de plus !
- page 24 : Foyer Rural de Raville
- page 25 : Fabrique de la Paroisse
- page 26 : A O C Mirabelle de Lorraine

Le bon sens  
est la chose du monde  
la mieux partagée.

**Descartes**

Tellement partagée,  
qu'il n'y en a plus  
pour tout le monde !

**Prof de philo anonyme**

Rédigé par Jean-Paul BECKER  
Maire de RAVILLE

slogan d'une  
banque :

avant : le bon  
sens près de chez vous

maintenant : le bon sens  
a de l'avenir